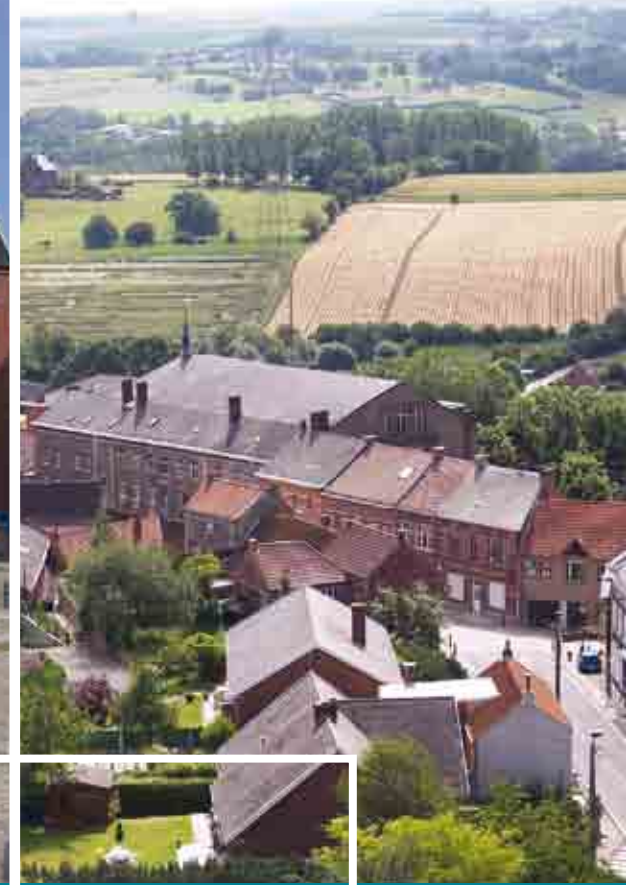


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'informations Communales / Février 2010



n°78

sommaire



TRAVAUX



DOSSIER
SPÉCIAL:
BUDGET



CPAS



EDITO

UN HIVER QUI N'EN FINIT PLUS !

On croyait en avoir fini avec cet hiver interminable, cette neige si jolie en flocons quand elle se pose élégamment en nappes et napperons avant de se transformer en pâteuse gadoue et noirâtre « berdouille » (beau mot wallon que devraient affranchir nos académiciens).

Enfin, il y a l'autre hiver, celui de la crise financière et économique, des fins de mois difficiles, des usines que l'on ferme, des immeubles qui s'écroulent, des avions qui s'écrasent, de la planète qui se dégingue.

Tout cela est douloureusement vrai, soit...

Mais comment sortir de ce mauvais temps, de cette morosité ambiante plus solide que l'ennui pour paraphraser Jacques Brel. Tout simplement en adoptant une technique de pensée inédite voire inconnue en Belgique et plus encore en Wallonie : « le po-si-ti-vis-me ».

Et moi, je vous annonce une tornade de bonnes nouvelles !

2010 sera l'année de toutes les réussites :

- La grippe H1N1 qui devait ravager le monde n'est plus qu'un mauvais souvenir. Des avancées considérables vont être réalisées dans le domaine des sciences médicales ; plusieurs publications nous le donnent à penser.
- Avec l'aide de la solidarité internationale, Haïti va se reconstruire et ne sera plus jamais le pays le plus pauvre du monde.

- Des efforts sont enfin réalisés pour mettre fin au réchauffement climatique ; il faudra les amplifier considérablement au cours des années à venir.
- Les Etats-Unis se dotent d'une sécurité sociale digne de leur grand pays.
- La crise économique s'éloigne de nos régions ; notre taux de croissance est revu à la hausse et le chômage va enfin se mettre à reculer.
- Monsieur Leterme s'avère être un très bon premier ministre et on trouve des solutions équilibrées à nos problèmes communautaires.
- En sport, Justine et Kim n'arrêtent pas de gagner des tournois. En cyclisme, Philippe Gilbert remporte plusieurs classiques et la Belgique retrouve une équipe de football digne de son illustre passé.
- Colruyt crée des milliers d'emplois dans le Hainaut et l'aérodrome de Bierset devient le premier aéroport du pays dans le domaine du transport commercial.
- La Wallonie poursuit son « redécollage » économique ; nos aciéries retrouvent du tonus et à Ittre, Duferco connaît un deuxième semestre sensationnel.
- A Ittre, toujours, la majorité dépose un budget en équilibre malgré une politique ambitieuse et toute une série de projets nouveaux.
- En janvier, on inaugure la nouvelle école et en février la « crèche ».
- Le réseau routier est progressivement remis en état

et la Commune n'a jamais été aussi propre.

- Les travaux d'égouttage avancent bien et la seconde phase qui concerne le centre d'Ittre devrait commencer cette année.
- On voit arriver les premières réalisations concrètes de la Régie Foncière en matière de logement.
- Pour la mobilité, le bureau d'étude aura bientôt terminé sa tâche. La Commune se penche depuis plusieurs mois sur deux dossiers importants : la sécurisation de la sortie de l'autoroute à Haut-Ittre et la piste cyclable entre le rond-point Ecueillé et le canal.
- La salle d'Haut-Ittre va se transformer pour devenir la seule vraie salle de sports de la Commune. L'ASBL « Sportissimo » progresse rapidement et la perspective de la construction d'une piscine aux confins des limites des 4 Communes de l'Ouest se précise.
- Le C.L.I. dispose d'un site de travail exceptionnel au milieu d'un parc et Léonil Mac Cormick va relancer avec brio son magnifique marché du théâtre.
- Notre jeunesse a à sa disposition un éventail d'activités extrascolaires unique en Wallonie et nos seniors sont les plus gâtés du Brabant wallon.

Je m'arrête ici, faute de place !!!

Quelques unes de ces fleurs sont encore en boutons ; il ne tient qu'à nous de les faire éclore...

> **Axel François, votre Bourgmestre**



TRAVAUX

Comme vous le savez, beaucoup de nos concitoyens sont très attachés au maintien et à l'entretien de nos sentiers et chemins ruraux. C'est pourquoi, nous profitons de cette longue période hivernale pour mettre en valeur ces différents sentiers et chemins.

Un gros travail de déblaiement, d'abattage et de débroussaillage a eu lieu entre le chemin des Cailloux et le Chemin de Schoot afin de réhabiliter le Vieux chemin de Nivelles séparant les anciennes communes d'Ittre et d'Haut-Ittre. Nous avons également préservé dans ce travail une vieille haie permettant un refuge pour les oiseaux et animaux dans cette vaste plaine.



Chemin des Cailloux avant



Chemin des Cailloux après



Aménagement de l'entrée du sentier Piotte

LES TRAVAUX D'ÉGOUTTAGE

Rue Nils et rue Bruyère Tout-Vent.

Les travaux sont actuellement à l'arrêt au début de ces deux rues.

En cause : la conduite d'alimentation en eau.

Cette conduite est sinueuse au sein de ces rues étroites et en forte pente, empêchant ainsi la bonne réalisation de l'égouttage dont la profondeur atteint plus de 3,5 mètres. Nous avons préféré stopper tous les travaux plutôt que d'embêter les riverains. Nous devons coordonner le remplacement de ces conduites d'eau avec les travaux d'égouttage.

A cela s'ajoute la volonté des riverains de la rue Bruyère Tout-Vent de se raccorder au gaz. Je pense que nous arrivons tout doucement et après beaucoup de difficultés à une bonne nouvelle pour eux grâce à l'appui de votre administration communale.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES EMPRUNTANT À TORT LA RUE HAUTE À ITTRE COMME VOIE DE PASSAGE



Suite aux plaintes de nombreux riverains de la rue Haute, je rappelle aux automobilistes que les termes « excepté circulation locale » désignent une voie publique qui n'est **accessible qu'aux véhicules des riverains** de cette rue et des personnes se rendant ou venant de chez l'un d'eux y compris les véhicules de livraison; y sont aussi admis sans exceptions les véhicules des services d'entretien et de surveillance, lorsque la nature de leur mission le justifie, les véhicules prioritaires (...) et les cyclistes et les cavaliers.

De plus, la crèche communale venant d'ouvrir ses portes au bas de cette rue, il y a lieu d'y être encore plus vigilant, des contrôles de police seront effectués.

En remerciant chacun et chacune de bien vouloir respecter la sécurité et la qualité de vie des riverains ainsi que la Loi.

> **Marc Hordies, Échevin de la mobilité.**



VILLES ET VILLAGES FLEURIS : UNE RÉCOMPENSE POUR NOTRE COMMUNE



Depuis 2001, la Province du Brabant wallon organise une opération de sensibilisation au fleurissement. Cette opération a évolué pour devenir l'opération que nous connaissons aujourd'hui « Villes et Villages fleuris ».

Depuis 2004, à l'entrée de certaines communes vous êtes accueilli par des panneaux « Villes et Villages fleuris » une, deux ou trois fleurs.

Afin d'obtenir cette récompense couronnant les efforts des agents des espaces verts, les communes participantes ont été sillonnées par des évaluateurs.

Ces visites sur le terrain ont été suivies par une rencontre entre les agents des espaces verts de ces communes, leurs responsables et les membres du jury.

Comme vous le savez, en début 2009, je souhaitais que notre commune soit reprise parmi les communes les mieux fleuries du Brabant wallon.

Cet objectif est atteint puisque nous venons de nous voir décerné « une fleur ». Seules sept communes se sont vues décernées une récompense, 4 villes et 3 villages. On peut être fier de ce résultat.

Je tiens ici à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet et en particulier nos ouvriers communaux. Je remercie également Monsieur Jacques Wautier pour nous avoir prêté les vieilles machines agricoles que nous avons retapées et mises en valeur dans nos ronds-points ainsi que messieurs Detry, Florkin, Musch et Yernaux pour leurs conseils.

Cette année, nous continuerons à utiliser ces vieilles machines et même en apporter d'autres. Mais nous allons aussi mettre en valeur nos chappelles en les fleurissant. Pourquoi pas un concours entre quartiers ?

Comme l'année passée, nous allons organiser une réunion avec toutes les bonnes volontés pour continuer et améliorer notre projet.

> **Christian Fayt, Echevin des Travaux**



SOYONS FIERS DE NOTRE COMMUNE

En 2009, nous avons reçus deux récompenses :
Ittre parmi les communes

- > les plus propres de Wallonie (4 étoiles)
- > les mieux fleuries du Brabant wallon (1 fleur)

Deux motivations pour continuer dans ce sens en 2010



DOSSIER SPÉCIAL : BUDGET 2010

LA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE 2010 DU COLLÈGE COMMUNAL



La politique générale et financière 2010 de la majorité communale P.S./P.A./Ecolo est marquée, dans la continuité et l'innovation, des mêmes valeurs de rigueur, de solidarité, d'équilibre et de transparence que lors des trois exercices précédents.

Elle doit cependant cette année intégrer une variable qui a surgi soudainement en novembre 2008 et qui s'est amplifiée tout au long de l'année 2009 : la débâcle bancaire internationale qui a amené l'ensemble de la Communauté des Nations à investir des milliards de dollars pour sauver le système économique capitaliste et ultralibéral d'une catastrophe semblable à celle de 1929 avec les conséquences dramatiques et scandaleuses auxquelles celle-ci avait donné lieu.

LA CRISE BANCAIRE TOUCHE AUSSI LA COMMUNE

En 2010, cette débâcle bancaire à l'origine de la crise économique et sociale frappe aussi et de plein fouet notre Commune.

Entre 2008 et 2009, la demande d'emploi s'est accrue à Ittre de 6,1 % et le taux de chômage est, pour la première fois, à deux chiffres (10,18 %).

La plus grande entreprise de notre entité est en chômage économique pour plusieurs mois et, comme d'autres, elle frappe à la porte communale pour obtenir, à l'instar de tous ses fournisseurs, un effort dans la réduction de ses coûts fixes.

2010 : 700 000 EUROS DE PERTES DE REVENUS

Cette crise s'illustre aussi brutalement dans les chiffres du budget communal : les pertes 2010 en recettes de taxes, de subventions, de dividendes et d'intérêts de placement avoisinent les 700.000 euros. Pas loin de 10 % des recettes globales de l'exercice ordinaire !

En voici le détail par comparaison avec le budget 2009 :

Intitulé	2009	2010	Différence négative
Recettes de placement	52.035,00	38.035,00	-14.000 €
Compensation Plan Marshall	223.045,00		-223.045 €
Dividendes Dexia	57.401,00	17.880,00	-39.521 €
Dividendes Seditel	61.670,00	20.500,00	-41.314 €
Dividendes SWDE	19.241,00	4.541,00	-14.700 €
Force motrice	980.000,00	750.000,00	-230.000 €
I.P.P.	1.816.334,00	1.696.224,00	-120.000 €
Total			-682.690 €

Si l'on tient compte du prélèvement de 300.000 euros pour alimenter, comme chaque année, la réserve « contentieux Précompte immobilier DU-FERCO », c'est de 1.000.000 d'euros dont le budget ordinaire est privé cette année !

MALGRÉ TOUT : BUDGET EN ÉQUILIBRE ET QUELQUES BEAUX PROJETS.

Et, pourtant, malgré cette saignée, le budget 2010 présenté est en équilibre et les initiatives comme les investissements ne manquent pas.



A titre d'illustrations :

- Le boni du service ordinaire de 2010 est de 163.059,69 euros.
- L'appui en commerce local par l'émission de chèques « anticrise » pour les ménages est maintenu à 60.000 euros.
- Le CPAS garde la disponibilité intégrale du résultat de ses comptes annuels et l'aménagement de la maison Chabeau sera finalisé pour 33.000 euros.
- L'équipement du service des travaux est gratifié d'un montant de 60.000 euros et le renouvellement de son charroi de 50.000 euros.
- L'amélioration du patrimoine immobilier bénéficie de :
 - 50.000 euros pour l'aménagement de la salle Planchette,
 - 50.000 euros pour l'aménagement des abords du hall des Travaux,
 - 25.000 euros pour l'intégration du bâtiment de l'ancienne Poste dans l'immeuble de l'Administration centrale,
 - 20.000 euros pour la rénovation de la Grand-Place d'Ittre,
- En matière de mobilité, il est prévu :
 - L'allocation de 100.000 euros pour l'entretien de la petite vicinalité,
 - Un complément de 25.000 euros pour l'étude de la sécurisation du rond-point d'Haut-Ittre,

- L'aménagement de la rue Bruyère de Virginal pour 245.512,33 euros,
- En matière de valorisation du patrimoine foncier et de logement :
 - 205.000 euros sont attribués à la Régie communale pour l'ancrage communal au Pouly (6 logements) et au Rouge Bouton (3 appartements),
 - 25.000 euros sont prévus pour le lancement du R.U.E. au Grand Closin,
 - 7.000 euros financeront une étude de valorisation du patrimoine foncier de la commune en faveur du logement public.
- En matière d'enseignement, la rénovation de la maison Barthélémy pour la direction et les locaux d'intendance de l'école communale d'Ittre est estimée à 133.000 euros.
- En matière sportive, 25.000 euros sont affectés à la réfection des équipements et des espaces de jeux.
- En matière culturelle :
 - 24.000 euros sont attribués à l'édition 2010 du « Marché du Théâtre », pièce importante de l'ambition de la commune de faire d'Ittre le « Village du Théâtre »,
 - 12.400 euros sont, en outre, budgétés pour rembourser la Communauté française en raison du déficit de financement, sous la législature précédente, du Centre Culturel (C.L.I.) dans le cadre de la procédure de son accession à la catégorie 2.

DES PRÉCISIONS PAR PROJET

Plusieurs de ces rubriques méritent un mot d'explications :

- Si, malgré des circonstances difficiles, le boni du service ordinaire est encore de 163.057 euros, ce qui est un bon point de départ pour la MB1/2010, cela s'explique par plusieurs facteurs non négligeables.

Par exemple, les frais de personnel diminuent de manière significative : près de 100.000 euros d'économies.

Cet effort va s'accompagner, sous l'égide de l'échevin en charge des ressources humaines, d'une intensification de la formation du personnel, de l'établissement d'un organigramme de direction, d'un cadre du personnel, d'une définition des profils de fonction et d'un système d'évaluation, le tout orienté vers une amélioration des conditions de travail et des objectifs de résultat en concertation avec le personnel et en négociation avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement que la Commune maîtrise, ceux-ci se stabilisent, nonobstant les frais supplémentaires générés par les initiatives concrétisées depuis deux ans. Citons, l'ouverture de l'Espace Bauthier, le bus social, l'activité des conseils consultatifs de participation, la valorisation des musées communaux, ...

Les frais devraient aussi décroître dans le futur au vu des initiatives prises à cet effet : citons l'audit en matière d'assurance en responsabilité, les études de faisabilité en économies d'énergie, l'application du plan « air-climat », le recours aux commandes groupées de fourni-

tures administratives. En matière d'instruction publique, il est vraisemblable que la rénovation de l'école Communale d'Iltre, avec ses innovations en matière de régulation de chauffage et d'éclairage, engendreront aussi des économies de frais de fonctionnement qui, dans le projet de budget soumis à l'appréciation du Conseil communal n'ont pas, par prudence, été chiffrées.

- Plusieurs investissements s'inscrivent déjà, en matière de travaux, dans une perspective de programmation à trois ans (2010 – 2012). Il en est ainsi de l'équipement du service des travaux (60.000 euros en 2010), du renouvellement du charroi de ce service (50.000 euros également en 2010) et de l'entretien de la petite vicinalité (100.000 euros en 2010).

UN PLUS POUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

- Dans la rubrique de l'amélioration du patrimoine immobilier, deux initiatives méritent une attention particulière : il s'agit, d'une part, de l'aménagement de la salle Planchette et, d'autre part, de l'intégration du bâtiment de l'ancienne poste et des locaux du CLI dans l'immeuble de l'Administration Centrale.

En ce qui concerne la salle Planchette, le montant de 50.000 euros tient compte de l'étude en cours portant sur la stabilité du bâtiment.

Mais, tout comme pour la future affectation de l'ancienne poste (25.000 euros), ces investissements doivent se concevoir dans le cadre d'une réflexion globale sur la destination de l'ensemble des salles communales à disposition, qu'elles soient aptes à accueillir des activités restreintes ou pour grand public, à finalité communale et/ou ouvertes à la population.

Le Collège communal a procédé à un inventaire de ces différentes salles et à leur état des lieux. La réflexion tient compte de nouvelles opportunités et de modifications significatives. Par exemple, l'usage éventuel à d'autres activités, le week-end ou pendant les vacances scolaires, de la nouvelle salle de gymnastique de l'école communale d'Iltre rénovée. À cet effet, il a déjà été prévu un poste budgétaire de 2.500 euros destiné à assurer, en pareille occurrence, la sécurisation des bâtiments scolaires. De même, la transformation de la salle des fêtes d'Haut-Iltre en salle multisports justifie de repenser la destination d'autres endroits à des fins de convivialité citoyenne. Quelles opportunités, à cet égard, offrent la salle Planchette, le second étage à l'Espace Bauthier ou l'ancienne poste ? Quelle finalité donner au rez-de-chaussée de ce bâtiment ? Mais, comment, aussi et surtout, améliorer les conditions de travail de l'administration communale en étendant ses locaux de bureaux ?

Le Collège communal fera part de ses conclusions à ce sujet au Conseil communal à qui il reviendra d'en délibérer.

Toujours dans le chapitre de l'amélioration du patrimoine immobilier de la Commune, il faut mentionner le montant de 20.000 euros affecté à l'étude de l'aménagement de la Grand Place à Iltre. Cette étude tiendra compte, notamment, du plan communal de mobilité, de la disponibilité du terrain communal situé à l'arrière du Syndicat d'Initiative et de Tourisme (SITI), du passage piétonnier possible de ce terrain derrière le Monument aux Morts et devant la belle façade de la Cure vers le jardin qui entoure l'Eglise Saint Rémy et qui pourrait, bénéficiant en soirée d'un éclairage adéquat, déboucher sur les pelouses du Petit contournement et l'Allée du Pré de l'Aite.

- En matière de mobilité et dans l'attente du plan communal de mobilité, le budget prévoit un complément de 25.000 euros pour l'étude de la sécurisation du rond point de la sortie d'autoroute à Haut-Iltre. L'auteur de projet est désigné et la concertation avec la Province et la Région devrait débuter incessamment.

Le budget contient aussi 273.573 euros pour l'aménagement en profondeur de la rue Bruyère de Virginal, qui sera l'un des dossiers introduits dans le plan triennal de la commune 2010 - 2012.



LE LOGEMENT PUBLIC

La valorisation du patrimoine foncier de la Commune et la promotion d'une politique volontariste en matière de logement public constituent aussi une des premières priorités du Collège communal et de sa majorité.

Sous l'égide des échevins du logement et de l'aménagement du territoire, un effort particulier est consenti dans ce domaine.

En 2010, la perspective de 9 logements supplémentaires s'offrent à notre Commune : 6 appartements au Pouly et 3 appartements au Rouge Bouton, sans parler de l'opportunité d'une crèche au même endroit.

Sur fonds propres, cet investissement en logement représente 205.000 euros attribués à la Régie Communale.

Cette percée ne doit pas faire oublier le montant déjà budgété pour un appartement P.M.R. au Clos des Lapins. Elle doit aussi prendre en compte l'affectation de 25.000 euros pour le R.U.E. au Grand Closin, première étape de la mise en valeur de cette magnifique réserve immobilière communale de 11ha.

Toujours dans ce chapitre « logement public », il faut encore mentionner deux éléments.

Le premier porte sur l'attribution d'un budget de 7.000 euros consacré à l'évaluation et les premières concrétisations des politiques les plus adéquates pour la promotion à moyen et long terme du logement public dans la Commune. Le second élément a trait à l'engagement, pour un mi-temps de 6 mois, d'un employé chargé d'accompagner les dossiers « logement ».

LE MARCHÉ DU THÉÂTRE 2010



En matière culturelle, il est une initiative qu'il faut souligner dans l'investissement communal portant sur la vocation d'Iltre à être un « Village du Théâtre ».

Cette vocation porte, notamment, sur deux éléments qui y sont indissociablement liés : la pérennité, comme patrimoine culturel, de l'activité du Théâtre de la Valette et la réédition, à partir de 2010, du « Marché du Théâtre », le tout sous l'égide de leur créateur, Léonil Mc Cormick.

Sur base de cette conviction, le budget 2010 honore un engagement qui avait déjà été pris en 2009, à savoir apporter une contribution financière significative à cette réédition du « Marché du Théâtre » : 24.000 euros sont destinés à cette réalisation.

QUELLES SONT LES RECETTES DE LA MAJORITÉ COMMUNALE ?

Tenant compte, d'une part, des pertes importantes de recettes que la crise économique entraîne pour les finances communales et, d'autre part, du projet de budget équilibré et innovant qu'il soumet à l'appréciation du Conseil communal, il appartient au Collège communal de justifier des moyens adéquats mis en œuvre pour aboutir à ce résultat.

Ces moyens, en effet, sont adéquats parce qu'ils permettent de sauvegarder une gestion budgétaire 2010 dynamique, rigoureuse, solidaire et équilibrée.

Ils s'inscrivent dans la durée mais aussi dans l'innovation et la saisie d'opportunités :

CONTINUITÉ

- Ces moyens s'inscrivent dans la continuité parce que, dès son budget 2007, la nouvelle majorité a voulu accroître les ressources propres de la Commune dans un souci de solidarité contributive face à la charge fiscale. Et cette politique de solidarité est stable puisqu'elle a été fixée pour toute la législature communale, c'est-à-dire jusqu'en 2012 !

RIGUEUR

- Cette majorité poursuit aussi son effort de réduction des frais de personnel et de maîtrise des coûts de fonctionnement.

Ainsi, les dépenses de personnel diminuent de près de 100.000 euros.

De même, les frais de fonctionnement qui dépendent de la commune sont contenus, sinon réduits, grâce notamment à l'approfondissement des synergies entre les diverses entités qui composent les services communaux, en particulier le C.P.A.S. et l'Instruction publique.

A cet égard, et dans le prolongement des explications fournies précédemment, des commandes groupées sont privilégiées en vérifiant les prix pratiqués par le biais des conventions qui nous lient soit à l'Union des Villes et Communes Wallonnes soit au Service public wallon (SPW – ex MET). De même, en faisant appel au même service pour la réduction des frais d'énergie et de ressources naturelles (cf. économies d'eau potable). Enfin, en recourant à des audits collectifs pour l'évaluation des coûts de prestataires de services (cf. adhésion à la convention SEDIFIN pour l'audit des assurances en responsabilité).

NOUVELLES SUBVENTIONS

- Par ailleurs, un effort est consenti pour améliorer le montant de nos dotations auprès de la Région wallonne (cfr. le Fonds des Communes, APE, ...).
- Avec la même détermination, le Collège communal s'efforce d'obtenir une contrepartie substantielle à la suppression de la compensation de

L'OPERATION ARC-EN-CIEL : LA SOLIDARITÉ À PORTÉE DE MAIN !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (7 JANVIER 2010)



des autres jeunes et que la solidarité rend toujours plus fort. Soutenez-les dans leur récolte de vivres !

Pour remercier les bénévoles d'Arc-en-Ciel, qui sont constitués principalement des membres des mouvements foulards, nous leur proposons cette année de vivre l'opération Arc-en-Ciel autrement, d'associer l'utile à l'agréable. De nombreux jeunes collectent des vivres dans les maisons, mais qui connaît vraiment les objectifs de notre Opération ? Qui sait quels enfants ont réellement besoin de ces vivres ? Afin d'éclaircir tous ces points, un jeu « clé sur porte » a été concocté. Il se décline en trois parties : un jeu de mémoire pour replacer les balises et concepts de l'opération de récolte de vivres dans son contexte passé et actuel ; un jeu de passage pour intégrer le concept de la lutte contre l'exclusion ; et enfin, une ribambelle de jeux de coopération pour mieux comprendre le concept de solidarité.

N'oubliez pas de réserver un accueil chaleureux aux scouts, guides et patros et autres bénévoles qui viendront sonner à votre porte les 13 et 14 mars. Donnez-leur des conserves, biscuits, féculents ou

desserts. Un geste simple qui apporte beaucoup. Il aidera des enfants défavorisés à accéder aux loisirs à travers des animations, des excursions ou des séjours de vacances... Ils vous remercient déjà de votre générosité !

Note aux rédactions :

Vous trouverez sur notre site Internet (www.arc-en-ciel.be) les coordonnées des délégués régionaux de l'opération, ainsi que des illustrations. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez obtenir plus d'informations, réaliser un reportage lors d'une animation scolaire, dans un centre de tri, accompagner une équipe de récolte... ou pour évoquer l'aide à la jeunesse en difficulté.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Arc-en-Ciel ASBL

Halluent Olivier
Responsable Opération
Rue du Bien Faire, 41
1170 Bruxelles
Tél. : 02/675 73 11
GSM : 0477/79 50 73
E-mail : operation@arc-en-ciel.be

La convention des Droits de l'Enfant fête ses 20 ans. Pourtant, encore aujourd'hui, les droits fondamentaux de trop d'enfants ne sont pas garantis, comme le droit aux loisirs par exemple. Les jeunes qui font partie des mouvements foulards savent combien ces moments de jeu et de solidarité sont importants pour leur équilibre et leur épanouissement. Ces jeunes seront présents le week-end des 13 et 14 mars 2010 ! Ils veulent montrer qu'ils se soucient

Ces jeux font partie d'une mallette pédagogique que chaque responsable de groupes pourra se procurer gratuitement à la demande (operation@arc-en-ciel.be). Dans cette farde, on pourra également trouver un feuillet donnant des pistes et moyens d'actions pour bien réaliser la récolte ainsi que des infos sur l'asbl Arc-en-Ciel et ses Services aux enfants.

NOUVELLE CENTENAIRE À ITTRE À LA RÉSIDENCE « LES PEUPLIERS »



Madame Limpens a fêté ses 100 ans ce 12 janvier 2010. En effet, elle est née le 12 janvier 1910 à Nederbrakel près de Renaix. Elle est la deuxième d'une famille de quatre enfants. Elle a, tout d'abord, travaillé dans une ganterie (fabrique de gants) pour, ensuite, devenir gouvernante d'une famille de Bruxelles où elle a élevé leurs 8 enfants.

Femme de caractère, appréciée pour sa gentillesse et la fraîcheur de son humour, Madame Limpens était entourée de ses amis et de sa famille.

Les mandataires publics, le Bourgmestre, Axel François, l'Échevin Christian Fayt et le conseiller communal Ferdinand Jolly étaient présents pour lui remettre les cadeaux offerts par la Commune d'Ittre.

En recevant le superbe châle, notre Centenaire eut cette réflexion d'une drôlerie décoiffante : « c'est gentil, mais je le garderai pour mes vieux jours... ! »

> **Axel François, votre Bourgmestre**

LES AÎNÉS REPRENNENT LA ROUTE

À l'initiative du Conseil consultatif et de l'Échevin des Aînés, la commune organise la première excursion à Binche.

Départ de Virginal à 8h30 et de Ittre à 8h45
Retour vers 18h.

QUAND : le jeudi 11 mars 2010

AU PROGRAMME :

Accueil et petit-déjeuner, visite du Musée du Carnaval et du Masque, dîner à la Brasserie « La Binchoise », visite guidée de la ville, goûter.

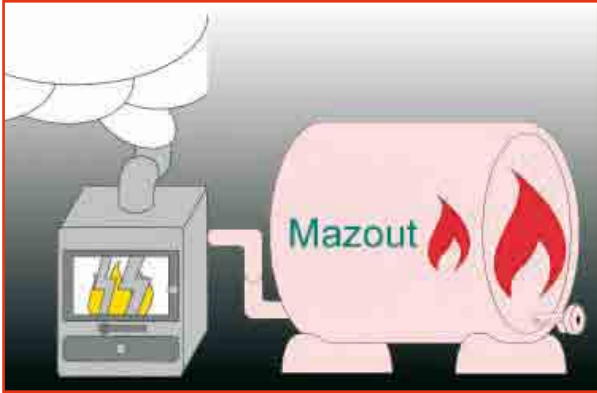
PRIX TOTAL : 25€

INFOS ET INSCRIPTIONS :

Arthur Deghorain - 0475/59 86 05



AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?



VOUS VOUS CHAUFFEZ AVEC UN DES TYPES DE CHAUFFAGE SUIVANTS

- le gasoil de chauffage,
- le pétrole lampant (type c),
- le gaz propane en vrac.

pas pour :

le gaz naturel par raccordement au réseau de distribution de ville,

le gaz propane en bonbonne ou le gaz butane en bonbonne.

ET VOUS APPARTENEZ À UNE DES CATÉGORIES SUIVANTES

1^{ère} catégorie : les bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité

- VIPO ou : veuf ou veuve, invalide, pensionné(e) ou orphelin,
- enfant handicapé ayant une allocation familiale majorée,
- chômeur de longue durée (depuis plus d'un an) âgé de plus de 50 ans,
- bénéficiaire de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA ou RGPA),
- bénéficiaire d'une allocation de remplacement

¹ Si vous êtes propriétaire de bien(s) immobilier(s) autre(s) que celui que vous occupez, des règles particulières de calcul vous seront appliquées.

² Par personne à charge on entend un membre de la famille qui dispose des revenus annuels nets inférieurs à € 2.830 (à l'exclusion des allocations familiales et des pensions alimentaires pour enfant).

de revenus pour personne handicapée,

- bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS),
- bénéficiaire d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration,
- bénéficiaire du statut OMNIO

ET le revenu de votre ménage remplit les conditions de la 2^{ème} catégorie.

2^{ème} catégorie : les ménages à faibles revenus

Le montant des revenus annuels bruts¹ imposables de votre ménage est inférieur ou égal à € 14.887,95 augmentés de € 2.756,15 par personne à charge.

3^{ème} catégorie : les personnes surendettées

Si vous bénéficiez d'un règlement collectif de dettes ou d'une médiation de dettes

et que le CPAS a constaté que vous ne pouvez pas faire face au paiement de votre facture de chauffage.

ALORS, VOUS AVEZ DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage, du prix par litre et la catégorie à laquelle vous appartenez.

La livraison doit être faite entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010.

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Par période de chauffe et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.

Pour le gasoil de chauffage et le pétrole lampant (type c) acheté en petite quantité à la pompe, il existe une allocation forfaitaire de € 210,00.

QUELS DOCUMENTS DEVEZ VOUS COMMUNIQUER ?

Vous devez au moins communiquer les documents suivants :

- une copie de la carte d'identité du demandeur,
- une copie de la facture ou du bon de livraison,
- lorsque vous habitez dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou du gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture,
- pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus, directement auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Pour plus d'info, adressez-vous au CPAS, de votre commune, ou téléphonez au numéro de téléphone gratuit du Fonds chauffage : 0800/90.929, ou consultez leur site web : www.fondschauffage.be.



OÙ ET QUAND INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

CPAS de Ittre

Permanence le mardi et jeudi de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous au 067/64 71 67 (M^e Marcélis) et **DANS LES 60 JOURS DE LA LIVRAISON**

Les montants des seuils de prix mentionnés dans ce dépliant valent sous réserve d'une indexation éventuelle.

LES ASSOCIATIONS PEUVENT ASSURER GRATUITEMENT LEURS BÉNÉVOLES VIA LA PROVINCE

Depuis 2005, la loi relative aux droits des volontaires impose aux organisations de souscrire une assurance couvrant leurs bénévoles.

Via la Loterie Nationale, une procédure d'assurance volontariat gratuite a été mise en place au profit de ces organisations. Au niveau wallon, l'Association des Provinces wallonnes coordonne la mise en œuvre de cette procédure en terme de souscription, par voie de marché public de services, des contrats d'assurances pour les bénévoles. La Province du Brabant wallon, tout comme les autres provinces, adhère à ce projet.

En février 2008, le Conseil provincial du Brabant wallon a adopté le règlement provincial relatif à la promotion du volontariat par l'octroi d'une couverture d'assurance subsidiée – Assurance volontariat.

Un budget est réservé à cet effet mais les demandes sont relativement limitées. C'est pourquoi la Province souhaite rappeler l'existence de ce dispositif.

Les asbl intéressées trouveront tous les renseignements nécessaires sur le site de l'administration provinciale : <http://www.brabantwallon.be/fr/Culture-et-citoyennete/assurance/>. On y trouve des informations générales, l'intégralité du règlement provincial et on peut y télécharger le formulaire de demande d'agrément – Assurance volontariat.



> Marc Hordies, échevin

GARDES MÉDICALES

Dès à présent, pour consulter les médecins de garde, il vous suffit de composer le numéro unique : **065/31 2000**

CROIX JAUNE ET BLANCHE

Service de garde assuré en continu
Ittre 02/390 08 58

INFIDI Groupe d'infirmières (ers) de soins à domicile de Ittre Appellable 7j/7 au 0476/31 41 73 - www.infidi.be

A.S.D. : 02/366.10.60 infirmières agréées I.N.A.M.I. Rue de la Station, 13 à 1440 Braine-le-Château

GARDES DENTISTES en cas d'urgence durant les week-ends et jours fériés et en l'absence de votre dentiste, faire le 100.

PHARMACIES DE GARDE

Veillez former le **0900/10 500**
ou surfer sur www.pharmacie.be

NOTE POUR TAXE DECHETS EXERCICE 2009

1. Arrêté du Gouvernement wallon dans le cadre du PLAN Wallon des Déchets « Horizon 2010 » en application du principe de « POLLUEUR – PAYEUR » dans le Décret Coût – Vérité (05/03/2008).

Pour Ittre, OBLIGATION d'appliquer un règlement TAXE de la Région wallonne !

2. Rappel des taxes

La taxe est fixée à :

- a) 25 euros pour les personnes isolées ;
- b) 40 euros par ménage de deux personnes ;
- c) 60 euros par ménage d'au moins trois personnes ou par groupe de dix personnes vivant en communauté ;
- d) 60 euros pour chaque établissement commercial ou artisanal ;
- e) 60 euros pour les immeubles abritant en même temps le redevable isolé et les locaux destinés à son activité commerciale, artisanale ;
- f) 75 euros pour les immeubles abritant en même temps le ménage du redevable et les locaux destinés à son activité commerciale, artisanale ;
- g) 60 euros pour chaque maison, bungalow, chalet de week-end ou de vacances.

Est incluse dans le paiement de la taxe la distribution de sacs prépayés à concurrence de :

- 1) un rouleau de 10 sacs blancs de 30 litres et un rouleau de sacs bleus PMC pour les personnes isolées (catégorie a ci-dessus)
- 2) un rouleau de 10 sacs blancs de 60 litres et un rouleau de sacs bleus PMC pour les ménages de deux personnes (catégorie b ci-dessus)
- 3) deux rouleaux de 10 sacs blancs de 60 litres et un rouleau de sacs bleus PMC pour les ménages de trois personnes et plus (catégorie c ci-dessus)
- 4) pour les catégories d, e, f, g, h prévues ci-dessus, un rouleau de 10 sacs de 60 litres et un rouleau de PMC.

Pour toutes questions d'ordre social, le Service Finances de l'Administration communale est à votre écoute au 067/ 79 43 41, ainsi que le CPAS au 067/64 71 67.

La taxe est fixée par « ménage », le nombre de personnes composant ce ménage est arrêté au 1er janvier 2009. Si après cette date, il y a un changement de composition au sein du ménage, on ne peut malheureusement pas en tenir compte (imposition légale pour une taxe).

3. Comparaison avec quelques communes :

Nivelles :	30 € > 1 personne
	50 € > 2 personnes et +
Ecaussinnes :	75 € > 1 personne.
	100 € > 2 personnes et +
Tubize :	60 € > 1 personne
	80 € > 2 personnes et +
Charleroi :	70 € > 1 personne

À Ittre :

Pas de taxe sur les bureaux, les cabinets de consultation, ...

Imaginons pour un indépendant : taxe 75€

- Frais professionnels ;
- Déduction fiscale possible (ex. 75 € moins 35%, soit 48,75€ en réalité !!).

Dans le bulletin communal de janvier 2010, les chiffres repris dans les tableaux sont des moyennes en Région wallonne (534,07jg/hab/an) et à Ittre (493,32kg/hab/an) avec détail par type de déchets.

Il est impératif, pour chaque ménage, de participer au TRI des déchets et d'utiliser régulièrement la Parc à conteneurs (gratuit) de Virginal.

Les dépôts sauvages seront sanctionnés : des agents constatateurs seront bientôt sur le terrain.

Une campagne de prévention pour une propreté absolue autour des bulles à verre sera organisée en partenariat avec l'IBW et Fost+. Le coût actuel des déchets ramassés autour des bulles est de 100 000€ pour la collectivité ! (170 tonnes !)

LE CIVISME EST LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN D'ENTRE NOUS !

> Marie-Claire Godeau-Bougard, Echevine de l'environnement

NAISSANCES

GODEAU GASTON : né à Braine-l'Alleud, le 27/12/2009

FINET LUCAS : né à Braine-l'Alleud, le 31/12/2009

CORNELIS MARTIN : né à Uccle, le 02/01/2010

ADRIAENSSEN CHARLINE : née à Braine-l'Alleud, le 05/01/2010

HUNINCQ JULES : né à Braine-l'Alleud, le 07/01/2010

DEVILLÉ NATHAN : né à Braine-l'Alleud, le 15/01/2010

DÉCÈS

DUJARDIN ODILE : décédée à Braine-l'Alleud, le 10/01/2010

VANDEUREN MICHEL : décédé à Nivelles, le 12/01/2010

LANIAU LUCIENNE : décédée à Anderlecht, le 15/01/2010

ZEGGERS MÉLANIE : décédée à Braine-l'Alleud, le 20/01/2010

HARVENG FRANÇINE : décédée à Etterbeek, le 26/01/2010



> Marie-Claire Godeau-Bougard, Officier de l'Etat-civil

APPEL AUX BONNES VOLONTÉS

Nous sommes à la recherche d'instituteurs et de professeurs pour renforcer l'équipe qui s'occupe de l'étude dirigée dans nos écoles communales et de celle qui opère dans le cadre du « Soutien à la réussite scolaire ».

Si vous disposez de quelques heures, veuillez prendre contact avec :

Frédérique Joris : 067/ 79 43 38 ou f.joris@ittre.be

Pour nos enfants, merci d'avance.

Prochain Conseil Communal : budget 2010

LE MARDI 23 FÉVRIER 2010 À 19H, SALLE DES MARIAGES - GRAND PLACE ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Delphine Delattre d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**

AVIS AUX PARENTS



Depuis le 20 avril 2009, la Commune d'Ittre délivre des cartes d'identité électroniques pour les enfants belges de moins de 12 ans (Kids ID), document indispensable pour voyager à l'étranger lorsque le passeport n'est pas nécessaire.

Pour l'obtention de la Kids ID, le père ou la mère de l'enfant doit se rendre, accompagné de celui-ci, au Service Population et se munir d'une photo de bonne qualité – en couleurs ou en noire et blanc –

sur fond blanc. La Commune d'Ittre ayant décidé de ne pas réclamer de taxe communale sur la délivrance de ce document, la carte sera délivrée au prix coûtant de fabrication soit trois euros.

La carte n'étant plus confectionnée au sein de l'administration, nous vous invitons à être prévoyants étant puisque le délai d'obtention du document est de trois à quatre semaines. A défaut, vous risquez soit de devoir payer une procédure d'urgence (78,65 € ou 130,68 € en fonction du degré d'urgence) soit de demander un passeport (43 € ou 212 € en fonction du degré d'urgence).

Néanmoins, il n'est pas nécessaire d'obtenir une Kids ID lorsque le certificat d'identité pour enfant de moins de douze ans (carte blanche) est toujours valable.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 067/79.43.45 ou vous rendre au guichet du Service Population au numéro 2 de la rue de la Planchette.